

**SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
DU LUNDI 20 MARS 2023**

**N°09-2023**

**Présentation du plan de formation 2023 pour le personnel**

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 20 Mars 2023 à 9 heures 30 en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 13 mars 2023.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Sylvain LETOUZÉ.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

**PARTICIPANTS** (avec voix délibérative) :

**Membres titulaires** :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD M. Hervé AGNES	Conseiller départemental, par visioconférence Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE M. Sylvain LETOUZÉ Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie Conseiller régional – Région Normandie Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

**EXCUSÉE** :

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO
-----------------------	--

## Présentation du plan de formation 2023 pour le personnel du SMPH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 consolidée le 21 février 2007, et la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit que le plan de formation doit être présenté à l'organe délibérant, afin de permettre une meilleure connaissance par les élus des plans de formation établis par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de séance du 20 mars 2023 et la liste des formations ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, à l'unanimité des membres participants :

- **Prend acte** de la présentation du plan de formation 2023 pour le personnel du Syndicat Mixte du Pôle Hippique selon l'extrait figurant ci-après :
  - Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) pour 13 agents (2 jours)
  - Gestion du Système de Sécurité Incendie (SSI) – extincteurs : mise à niveau pour 10 agents (1 jour)
  - Formation à l'approche sur la mise en place et la gestion de l'éco-pâturage pour 1 agent (2 jours)
  - CACES pour 1 agent (2 à 5 jours)
  - Préparation au concours de rédacteur au CNFPT pour 1 agent (poursuite de la formation engagée en 2022).

POUR EXTRAIT CONFORME,  
**Le Président du Syndicat Mixte  
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

**Jean MORIN**

